

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 19 juillet 2010**

**CP 10/07-39**

*L'an deux mil dix, le 19 juillet à 11 heures, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Saint-Antonin-Noble-Val sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip,, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset et Astoul ;*

*Etaient excusés : MM. Moignard, Astruc et Bénech.*

**CREDITS D'ACTION ECONOMIQUE**

---

Pour favoriser les actions collectives mises en oeuvre, promouvoir les savoir faire locaux et soutenir les actions économiques communes engagées sur le territoire, le Conseil Général a mis en place un dispositif d'aides simples et sélectif à l'attention des acteurs économiques.

Il s'agit de :

- soutenir l'organisation et la promotion des filières de production et de transformation qui se créent ou se développent dans le département,
- faciliter et promouvoir la création d'entreprise ainsi que leur transmission,
- répondre à des besoins spécifiques émis par les entreprises appartenant à un secteur d'activité identique.

Les bénéficiaires sont les partenaires du Conseil Général (Chambres Consulaires, Associations, Collectivités Locales, Groupements Professionnels...) qui mettent en oeuvre des actions dans les domaines mentionnés ci-dessus.

L'aide du département prend la forme de subvention attribuée au cas par cas, en fonction de l'intérêt stratégique et économique de l'opération pour le territoire départemental, mais aussi de la contribution de chaque partenaire participant à l'opération.

En application de ces dispositions le comité technique « Avenir Entreprise » s'est réuni le 1er juillet 2010 en vue d'examiner les dossiers de demande de subvention suivants :

**Groupement des Artisans et Commerçants Caylusiens**  
**Marché des Potiers 2010**

**► LES RAISONS**

Le groupement des Artisans et Commerçants Caylusiens organise depuis 2007, chaque année, le 15 août, « le marché des potiers » dans les rues du village. (A noter qu'il s'agit de la 17ème édition de cette manifestation depuis sa création). Le succès grandissant est couronné par une fréquentation de près de 10 000 visiteurs par an, venant à Caylus pour découvrir les oeuvres originales de quelques 70 potiers.

L'édition 2010 sera ouverte à des oeuvres de poteries originales et artisanales, à des exposants d'autre régions, et même d'Espagne, à de jeunes potiers et ouverte à toutes les associations de Potiers.

Le Conseil Général est partenaire de cette opération et c'est au titre de la manifestation du 15 août 2010, que le Groupement des Artisans et Commerçants Caylusiens sollicite une subvention du Département. La mise à disposition des panneaux publicitaires du Conseil Général est également demandé comme les années précédentes.

**► LE COÛT DE L'OPÉRATION**

Le coût de cette opération pour le marché est le suivant :

	Montant en euros
Communication	9 800,00 €
Animations Diverses	1 700,00 €
Imprimerie	4 300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 800,00 €</b>

**► LE PLAN DE FINANCEMENT**

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

	Montant en euros
Autofinancement	6 975,00 €
Commune de Caylus	5 000,00 €
<b>Subvention du Conseil Général sollicitée</b>	<b>3 825,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 800,00 €</b>

Le groupement des Artisans et Commerçants Caylusiens sollicite une aide départementale d'un montant de **4 500 €** pour l'organisation du salon des potiers du mois d'août 2010.

Toutefois, eu égard aux décisions prises par l'Assemblée Départementale en ce qui concerne les dotations aux associations, la demande du groupement des Artisans et Commerçants Caylusiens est étudiée avec une prise en charge inférieure de 15% au montant demandé, soit **4 500 € - 15% = 3 825 €**

**► AVIS DU « COMITÉ AVENIR ENTREPRISE »**

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise », dans sa séance du 1er juillet 2010, considérant

- le réel succès de cette manifestation auprès du public depuis 17 ans,
- l'intérêt et l'attractivité de cette animation dans le domaine commercial et artisanal du territoire concerné,

propose d'accorder une subvention d'un montant de **3 825 €** pour le salon des Potiers de Caylus du 15 août 2010

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi de la subvention sollicitée.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental sur l'article 657415, sous-fonction 91.

Autorisation de programme 2010	<b>65 000,00 €</b>
Engagement 2010	<b>33 950,00 €</b>
Engagement à la commission permanente de ce jour	<b>3 825,00 €</b>
Disponible	<b>27 225,00 €</b>

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du comité technique « Avenir Entreprise » réuni le 1<sup>er</sup> juillet 2010,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde une subvention au Groupement des Artisans et Commerçants Caylusiens d'un montant de 3 825 € pour le marché des Potiers 2010 du 15 Août à Caylus ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 657415, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,